



LGV SEA :

Pertes de récoltes

Docur
Merci

Type de cultures	Indemnité de perte de récolte en €/ha	Indemnité de perte de récolte avec aide PAC moyenne à 242€ en €/ha
Blé tendre, Triticale	1 664	1 906
Blé dur	1 407	1 649
Orge	802	1 044
Sorgho	629	871
Maïs grain irrigué	1 407	1 649
Maïs grain non irrigué	781	1 023
Colza	1 143	1 385
Pois	683	925
Tournesol	732	974
Maïs Fourrager irrigué	1 471	1 713
Maïs fourrager non irrigué	1 081	1 323
Luzerne (4 coupes)	1 619	1 861
Prairie temporaire (ensilée puis fauche et pâture)	1 167	1 409
Prairie temporaire (foin puis pâturée)	901	1 143
Prairie naturelle	755	997

Rendement moyen en quintaux/hectare x prix en euros la tonne + aide PAC (DPB + aide verte + surprime)

Majoration des indemnités des pertes de récoltes

- L'indemnité sera majorée de 35% si la culture est irriguée (sauf pour les cultures où l'irrigation est prévue dans le barème).
- L'indemnité sera majorée de 25% si la parcelle est drainée.

Aides PAC :

Il conviendra de se référer aux aides PAC dont bénéficie l'exploitant. Ces aides seront à rajouter aux montants prévus dans le barème perte de récolte. L'aide PAC moyenne pour 2019-2020 est simulée à 242€/ha en prenant comme référence le DPB moyen de 2019 à 114 €/ha, une aide verte à 79 €/ha et une surprime aux premiers hectares de 49 €/ha. La deuxième colonne présente le calcul de l'indemnité de perte de récolte totale intégrant une aide PAC moyenne à 242 €. Si l'aide PAC de l'exploitant est d'un montant supérieur, il conviendra de rajouter le montant correspondant.

2. Déficit sur les récoltes suivantes :

1087 €/ha

3. Frais de reconstitution du sol :

890 €/ha